

## LETTRE OUVERTE AU GROUPE OSEO BANQUE DU DEVELOPPEMENT DES PME

Courrier L RAR du 10 juin 2005

Messieurs,

Je fais suite à mes précédentes lettres restées sans réponse.

J'ai pris acte de votre fusion absorption avec le CREDIT D'EQUIPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (RCS 320252489) devenue le 24/1/2005 par changement de dénomination sociale BDPME (BANQUE DU DEVELOPPEMENT DES PME) puis pour s'appeler OSEO BDPME en date du 31/5/2005 et que celle-ci venait au droit de l'ancienne société BANQUE DU DEVELOPPEMENT DES PME (RCS 381307446 radiée le 19/1/2005).

J'ai pris connaissance d'un 4ème jeu de conclusions à la suite de votre assignation initiale à mon encounter du 18 septembre 2003 au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Vos nombreux jeux d'écritures pour justifier l'omission de vos services d'un dépôt de marque des initiales BDPME me paraissent éloquents et vos prétentions à dommages et intérêts au titre de concurrence déloyale me semblent sans fondement ainsi que ceux au titre de dénigrement pour la plus élémentaire liberté d'expression exprimée sur mon site [www.bdpme.tm.fr](http://www.bdpme.tm.fr).

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma déception.

Richard AZOULAY

**Pièce jointe : Courrier L RAR du 23 Mars 2005**

Messieurs,

Je fais suite à ma précédente lettre ci-jointe restée sans réponse.

J'ai eu connaissance, de vos récents changements de dénomination sociale, de vos nouvelles immatriculations aux RCS, de vos réservations de noms de domaine OSEO-BDPME aux extensions .com, net, org, biz, info et fr. et de vos dépôts de marques communautaires OSEO- BDPME et BDPME postérieur au mien.

J'ai pris acte d'écritures du 31/1/2005 désobligeantes à mon égard, elles présentent les faits dans un ordre différent de leur chronologie qui déforment la réalité et comportent des inexactitudes, elles manquent de loyauté. J'avais pris soin d'éviter, pour ma part, toute mention qui aurait pu déplaire.

J'y ai noté votre prétention de faire interdire toute utilisation de chaînes de caractères qui contiendraient les lettres BDPME

J'ai remarqué la pleine page de publicité BDPME dans le Courrier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (numéro janvier 2005)

J'ai entendu le 21 février dernier sur radio BFM une interview du Directeur IDF de OSEO-BDPME et ai été informé de vos participations par des stands dans les salons «l'entreprise à portée de tous » organisés le 17/3/2005 dans les Chambres de Commerces et d'Industrie.

Les actuelles publicités intensives pour vous approprier de façon exclusive avant tout jugement les initiales BDPME à mon détriment me semblent outrancières.

La mission d'intérêt général que je ne souhaite pas contrarier à laquelle vous faites référence en permanence est-elle en charge du groupe OSEO ou de la Banque du Développement des PME ?

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués et celle de ma déception..

Richard AZOULAY

**CREATION D'ENTREPRISE** : Où et Comment puiser l'énorme énergie nécessaire à son parcours d'obstacles juridico-administratif... très loin de l'essentielle « préoccupation client » indispensable à toute nouvelle entreprise ?

La saga ci-dessous est édifiante de l'une des problématiques de la création : **LE CHOIX DU NOM**, droits des marques, noms de domaine et dénomination sociale.

Ce retour d'expérience est susceptible d'être utile aux actuels et futurs entrepreneurs.

L'enjeu de la création d'entreprise est moins sa constitution en 1 heure à 1 euro que l'accès des nouveaux entrants aux marchés !!

**Résumé du conflit** : BANQUE DU DEVELOPPEMENT DES PME contre BUSINESS DEVELOPPEMENT PME

Feuilleton juridique par opposition auprès de l'INPI, assignations au TGI de Paris et au TC de Paris aux motifs d'homonymie d'initiales, d'URL, similarité d'activité et concurrence déloyale, par la Banque du Développement des PME contre la marque BDPME déposée par Richard AZOULAY et enregistrée à l'INPI sous le numéro national 3223100, pour initiales de Business Développement PME.

Lors de sa création, Richard AZOULAY choisit le nom Business Développement PME et effectue toutes les vérifications d'usage (INPI, NIC, Kbis, SIREN, RCS, dictionnaire des sigles du Sénat et de la Documentation française). Ces recherches font apparaître que [www.bdpme.com](http://www.bdpme.com) est occupé par un ressortissant US et que seul [www.bdpme.fr](http://www.bdpme.fr) est acheté en 2000 par le CEPME, les autres sont libres. Il prend donc début 2002 [www.bdpme.biz](http://www.bdpme.biz) qui convient parfaitement aux initiales du nom de son entreprise et à son activité. Il en informe la direction de la Banque du Développement des PME par deux e-mails qui restent sans réponse.

En janvier 2003, il expose au Salon des Entrepreneurs et rencontre le directeur de la communication de la Banque du Développement des PME. Il lui remet copie des mails adressés nominativement en octobre 2002 aux membres du conseil d'administration de la banque. Le silence persistant, Richard AZOULAY, après de nouvelles vérifications, dépose la marque « bdpme » auprès de l'INPI pour obtenir un nom de domaine français [www.bdpme.tm.fr](http://www.bdpme.tm.fr) en avril 2003.

En août 2003, la banque, jusqu'alors muette, se manifeste par avocats interposés : opposition sur la marque auprès de l'INPI, assignation au Tribunal de Grande Instance, référé au Tribunal de Commerce, aux motifs de concurrence déloyale, d'homonymie d'initiales et d'URL...

Les communications intensives de la banque sur les initiales BDPME incitent Richard AZOULAY à leur écrire pour exprimer de nouveau son souhait de coexistence de leurs activités respectives et mettre ainsi fin à de lourdes procédures qui, si elles sont sans conséquence pour une banque, compromettent la vie d'une petite entreprise. La banque, dont la vocation affichée est l'aide à la création, répond par son directeur des services juridiques d'un refus du principe admis de spécialité du droit des marques.

Le maintien par la banque de sa stratégie d'usure procédurière excessive à l'encontre d'une modeste entreprise devient abusive d'autant que naît le 17/1/2005, dans le cadre d'un rapprochement d'intérêt général, **la marque et l'entité OSEO**. La mission d'intérêt général dispenserait-elle une grande entreprise des obligations, devoirs et droits des petites ?

**On en est là des procédures depuis plus de 2 ans.**

Malgré sa participation prévue au Salon des Entrepreneurs 2005, Business Développement PME n'y était pas présente en raison d'une audience de procédure fixée à la même date. Business Développement PME n'avait pu exposer au salon Planète PME de juin 2004 et celui des Micro-Entreprises de septembre 2004 ni à ceux de 2005, ces événements se devraient pourtant d'être des exemples de liberté d'entreprendre et d'économie loyale.

Ce litige devra probablement être tranché prochainement par la chambre spécialisée du Tribunal de Grande Instance de Paris. La situation génère cependant d'importants retards et préjudices dans les projets de Richard AZOULAY, il envisage de transférer son entreprise en Belgique et, à défaut d'un accord amiable de coexistence, de solliciter en justice le transfert à son usage du nom de domaine **bdpme.fr** dirigé sur [www.OSEO.fr](http://www.OSEO.fr)

L'historique détaillé du conflit judiciaire [www.bdpme.fr](http://www.bdpme.fr) contre [www.bdpme.tm.fr](http://www.bdpme.tm.fr) est actualisé sur le site [www.bdpme.biz](http://www.bdpme.biz)

**Empêché d'exercer son activité depuis plusieurs mois, Richard AZOULAY n'en reste pas moins entrepreneur :**

- il créé à Antibes un établissement au nom de [www.portaildesplages.fr](http://www.portaildesplages.fr) pour lancer le projet [www.plagesdefrance.fr](http://www.plagesdefrance.fr) « le tour des plages en 80 clics », un web de visite virtuelle du littoral contributeur de sa valorisation touristique

[www.bdpme.biz](http://www.bdpme.biz) Contact : Richard AZOULAY : Gsm 06 07 06 54 58 e-mail : [ricazoulav@bdpme.biz](mailto:ricazoulav@bdpme.biz)

« Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu auras contre toi, ceux qui voulaient faire la même chose, ceux qui voulaient le contraire et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire ». Confucius